

La feuille Manotaise

Juin 2008



Bulletin d'informations municipales

Le mot du maire

Au nom du conseil municipal, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée au cours du scrutin du 9 mars 2008. Vous vous êtes fortement exprimés, ce qui marque une certaine attente.

Nous sommes conscients de la tâche qui nous incombe et de nos responsabilités. C'est pour cela que nous devons rester humbles et modestes. Nous ne vous avons pas fait de promesses irréalistes, car nous connaissons bien les marges de manœuvre de notre commune.

Je tiens à vous affirmer que je serai le maire de toutes et de tous, sans exception. Ma porte sera toujours ouverte pour échanger dans la sérénité.

Dès notre installation, nous nous sommes mobilisés sur les premiers dossiers, fidèles à notre ligne : écoute et dialogue. (cantine, chemins ruraux, sécurité entrée du cimetière, talus du chemin du port, travaux village des vergnes) En ce qui concerne les projets de notre équipe, le conseil municipal du 23 mai 2008 a délibéré afin de solliciter les services de l'Équipement -Unité Territoriale Nord Est - sur le dossier d'aménagement du centre bourg et la sécurité de sa traversée. Ce dossier est sur les rails.

Nous avons aussi pris les premiers contacts avec les services de l'équipement d'Angoulême afin d'engager une révision du plan d'occupation des sols. En effet, réalisé en 1989, ce document a nécessité un lourd travail pour les élus du moment. Depuis cette date jusqu'à nos jours, il a permis de répondre aux différentes demandes d'urbanisme. Toutefois, les évolutions économiques, agricoles, et touristiques de notre commune nous amènent à envisager de réviser certains classements de terrains afin de favoriser un développement plus cohérent de l'urbanisme.

Ce premier bulletin a été conçu par la commission communication et presse afin de vous rendre compte de notre installation. Vous pourrez ainsi connaître vos délégués auprès des organismes extérieurs et la composition des différentes commissions communales. Nous avons aussi ajouté quelques informations et numéros de téléphone utiles.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.
Cordialement.

Jean Luc DEDIEU

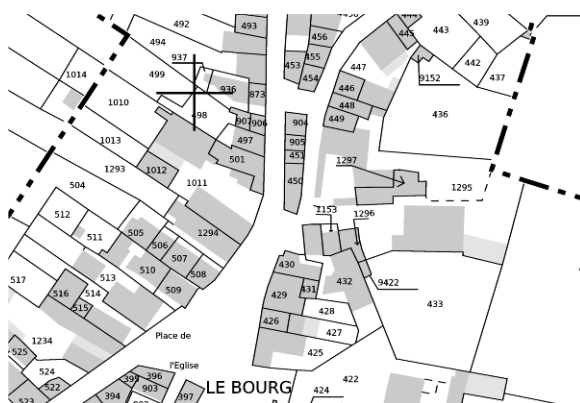
Informations pratiques

PERMANENCES à la Mairie

Le Maire et les adjoints sont à votre écoute tous les matins à la mairie. Lundi, Christine Alhérière, mardi Gilbert Mourgues, mercredi le maire et les adjoints, jeudi Eric Gauthier, vendredi Christine Alhérière ou Gilbert Mourgues, Samedi Pascal Pougeard.

Monsieur le Maire est présent à la mairie les lundi et jeudi après midi. Si vous désirez le rencontrer, demandez un rendez vous en appelant le 0545 841716.

Cadastre :



La consultation du cadastre est désormais possible en ligne, sur le site « www.cadastre.gouv.fr ».

Vous pouvez notamment :

- consulter le plan, par références cadastrales ou par adresse de la parcelle,
- imprimer des extraits de plan normalisés au format A3 ou A4,
- obtenir des indications de surface, de périmètre, de mesures.

Vous avez également la possibilité de commander directement sur le site (service payant) des feuilles de plan cadastral sur support physique grand format (papier ou plastique) ou numérique (CD, DVD, téléchargement en ligne).

Pour les nouveaux arrivés

Mairie :

Le Bureau de la Mairie est ouvert au public du lundi au samedi de 8h30 à 12h30. Si vous désirez rencontrer le Maire ou l'un de ses adjoints, veuillez demander un rendez-vous au 05 45 84 17 16.

Agence Postale Communale :

L'Agence est ouverte au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 16h et le samedi de 9h à 12h. Il n'y a pas de départ de courrier le samedi.

Ordures Ménagères :

Tri Sélectif :

Les «sacs jaunes», fournis par calitom, contenant papier, métal et certains plastiques sont collectés

For new arrivals

Town Hall (Mairie)

The Office of the Mairie is open from 9am to midday from Monday to Saturday. If you wish to meet the Mayor (Maire) or one of his deputies, please contact the Mairie (tel 05 45 84 17 16) to ask for a rendezvous.

Postal Agency

The Agency is staffed by a Council employee and is open from 1pm to 4pm on Mondays, Tuesdays, Thursdays and Fridays, and from 9am to midday on Saturdays.

Mail is collected at midday during the week and at 9am on Saturdays.

Household Refuse

Selective Waste (paper, cans, and certain plastic items, placed in yellow plastic bags

le vendredi matin des semaines paires. Sortir vos sacs jaunes la veille au soir.

Le verre est à déposer dans les bennes à verre situées : devant le stade, au village de vacances, face au terrain de boules.

Les autres ordures ménagères (dans des sacs noirs ou poubelles) sont collectées tous les mercredi matin. Sortir vos poubelles ou sacs noirs la veille au soir..

provided) collected fortnightly on Friday mornings of even-numbered weeks. Put yellow bags out the night before.

Glass Bottles and other items of glassware should be deposited in the bottle-bank situated opposite the football ground.

Other Household Waste (in waste-bins or black plastic bags) is collected every Wednesday morning. Put bins and black bags out the night before.

Les travaux réalisés

Cimetière :

Des travaux urgents d'élagage et de coupe ont été effectués au cimetière. Deux tilleuls et un if, en très mauvais état, menaçaient la sécurité des personnes. Ils ont été coupés et seront remplacés par de nouvelles plantations.

Les Vergnes :

Les ruines de l'ancien four communal ont été dégagées par les employés communaux et les matériaux, pierres et briques, récupérés pour achever la restauration du four de Gandrieux.

La base de l'ancien four conservée et remblayée de terre a été transformée en espace vert avec la participation des habitants du village qui ont proposé de planter et d'entretenir les fleurs.

Cantine de Manot :

Pour la prochaine rentrée, l'effectif devrait s'accroître d'une dizaine d'enfants.

La vaisselle sera entièrement renouvelée et quelques aménagements seront réalisés durant les vacances. Il est prévu de doter la cuisine d'un système d'aspiration efficace et d'ouvrir un second passage dans la cloison de séparation cuisine/réfectoire.

Chemins de randonnée :

Dans le cadre d'une politique d'entretien et de réouverture des sentiers de randonnée, le chantier d'insertion de la communauté de commune a été sollicité pour deux mois de travaux sur l'année 2008. L'équipe devrait être disponible vers la fin juin et elle commencera son intervention par le GR 48. Cette action viendra compléter le travail habituel des agents communaux.

Ces chemins qui représentent un des charmes de notre région doivent rester ouverts. Nous nous engageons à rétablir progressivement tous les passages.

Réfection des routes communales :

Le programme de restauration des routes communales financé par la commune et par le FDAC (Fond d'aide aux communes) a débuté le 11 juin. Ce programme a lieu tous les deux ans.

Chemins communaux :

Deux interventions urgentes ont été effectuées, notamment sur le chemin de La Pairie au Buisson, au passage du « Turliquet » après l'effondrement de la buse. Elle a été remplacée par une buse de 500 et le chemin a été remblayé.

STATION D'ASSAINISSEMENT :

le 28 mai 2008, la nouvelle station d'assainissement est entrée en fonction. Elle remplace les deux anciennes stations vétustes.

Il s'agit d'une station d'épuration de type filtre planté de macrophytes (roseaux). Il faudra quelques mois pour que les roseaux grandissent et remplissent correctement leur rôle d'aérateur. L'abattement de la partie la plus importante de la pollution organique s'effectue grâce à la percolation à travers les différents lits des bassins alimentés par intermittence transformant dans un même temps l'ammoniaque en nitrate. Les bassins sont utilisés en alternance, ainsi cela permet d'éviter l'effet de colmatage par oxygénation des micro-organismes.

Les roseaux seront fauchés tous les ans. Au bout de 10 ans, il faudra renouveler la couche de surface qui sera utilisable comme compost.

Cette station est notre bien commun et il faut tout faire pour assurer au mieux son bon fonctionnement. Cela passe par la réhabilitation de la partie ancienne du réseau qui amène encore trop d'eau de ruissellement, par des raccordements faits dans les règles de l'art, par l'élimination des rejets accidentels ou volontaires d'eau de pluie dans le réseau.

La délibération du conseil municipal du 23 mai 2008 va dans ce sens. En effet, la commune prendra en charge la réalisation des nouveaux branchements sur le réseau actuel, (pas d'extension avant de réhabiliter tout le réseau actuel) à hauteur de 50 % et dans la limite de 800 €. Le solde étant réglé par le demandeur.

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES :

Rappel de quelques articles de l' Arrêté préfectoral du 20 avril 1999 relatif à la protection de la santé et de la tranquillité publique contre les nuisances sonores.

article 15 :

les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Article 16 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de télévisions, radios, chaîne Hifi, instruments de musique et appareils ménagers.

Article 17 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupe bordure, ect., ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h00 et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis : de 9 h 00 à 12 h00 et de 15 h 00 à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.

DERNIÈRE MINUTE :

•LE REPAS DES AINÉS AURA LIEU SALLE DU VILLAGE DE VACANCES, LE 26 OCTOBRE 2008 À 12 H.

•Concert : Le 22 juin 2008 à 17 h dans l'église de Manot, aura lieu le 2 ème concert de L'ensemble vocal EVOLIA sous la direction de Natacha Kraviets.